

CONSEIL MUNICIPAL
du 30 mai 2016

L'an deux mille seize, le trente et un mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de DIVAJEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. ESTEOULLE René Maire.

PRESENTS : MARTY Jean-Pierre, FAURE Danièle, GRESSE Christian, MORIN Danielle, VIGNE Maurice, LANTHEAUME Annie, GINOUX Jean-Jacques, DORIER Alain, ROLLAND, Vincent, .

Absents excusés: CAIAZZA Francis, (excusé), RENAUD, Carole, (procuration à Danielle MORIN), JUDAN, Magali, (procuration à René ESTEOULLE), TISSEAU, Jean-François, (procuration à Maurice VIGNE).

Secrétaire de séance : VIGNE, Maurice

Approbation du compte rendu de la séance précédente : Sans observation.

Ordre du jour :

Point n° 1 – Demande de subvention Agence de l'Eau :

- engagement à respecter la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.
Approuvé à l'unanimité
- modalités d'attribution des subventions
Approuvé à l'unanimité

Point n° 2 – Service de l'eau :

- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS). Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

Point n° 3 – Service de l'assainissement :

- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, (RPQS). Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

Point n° 4 – Servitude de passage :

Dans le cadre du passage du réseau d'assainissement phase 2 quartier Choméane il y a lieu de signer deux conventions de passage :

- avec Monsieur Bernard de Valence de Minardière et Madame Brigitte RIGAL son épouse, domiciliés domaine de Vincenti, quartier Choméane 26400 Divajeu, pour le passage sur la parcelle cadastrée section A n° 697.

- avec la SC Groupement Foncier Agricole de Vincenti, de Valence/Vincenti, quartier Choméane 26400 Divajeu, pour le passage sur la parcelle cadastrée section A n° 685.

Avis favorable pour la signature de ces deux conventions

Le SDED a missionné le cabinet d'études BERA pour réaliser l'étude en vue de l'alimentation électrique de l'élevage Perlet. L'ouvrage souterrain doit emprunter la parcelle communale Section A n° 755. Une convention de passage est à signer.

Avis favorable du conseil municipal

Point n° 5 – Redevances pour occupation du domaine public :

- Redevance versée par ERDF pour occupation du domaine public : 197 €
- Redevance versée pour occupation du domaine public par les réseaux et ouvrages de communications électroniques : 812 €

Avis favorable du conseil municipal pour la perception de ces redevances

Point n° 6 : Suppression de poste :

A la suite de la nomination d'un agent au grade d'adjoint technique de 1ere classe, il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Avis favorable du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25.

Divajeu le 31 mai 2016,

Le Maire
R.Eséoulle



The image shows the official seal of the Municipality of Divajeu, Drome, France. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE DE DIVAJEU' at the top and '(DROME)' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a star above. To the right of the seal, there is a handwritten signature in blue ink that reads 'R. Eséoulle'.